

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ET ARRÊTES DU MAIRE

**CERTIFICATION CONFORME
ET LÉGALISATION DE SIGNATURE**

ARRÊTÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 – 59393
Wattrelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Wattrelos,

Vu l'Article R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2020, relative à l'élection du Maire et des douze Adjoints ;

Considérant que le Maire peut déléguer sa signature, en cas d'absence ou d'empêchement de ses adjoints, à des agents communaux pour la certification conforme de pièces et la légalisation de signature ;

Considérant les mouvements de personnel au sein de la direction ;

Considérant que cette délégation doit permettre d'assurer un fonctionnement plus facile des services ;

ARRÊTONS

ARTICLE 1er : A compter du 1^{er} janvier 2026, **Monsieur Axel CESARINA** est conjointement habilité pour la certification conforme et matérielle des pièces et documents présentés à cet effet, destinés aux Administrations Françaises et Etrangères.

Ainsi il pourra :

- Délivrer des attestations de domicile (inclus pour les enfants scolarisés en Belgique) et des certificats de vie
- Délivrer des attestations liées à la composition familiale et au recensement militaire
- Effectuer des copies conformes des documents destinés aux administrations françaises et étrangères

ARTICLE 2 : L'intéressé peut conjointement procéder aux légalisations de signatures dans les conditions de l'Article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales.

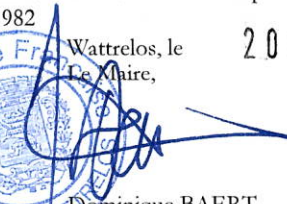
ARTICLE 3 : Conformément à l'Article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 4 : L'arrêté du 1^{er} février 2024, habilitant Madame Magali LECLERCQ pour la certification conforme et la légalisation de signature, est abrogé au 1^{er} janvier 2026.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié sur le site internet de la commune.

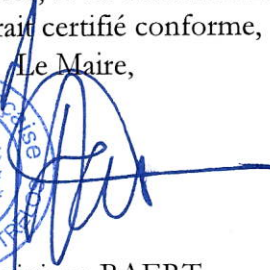
Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le 20 DEC. 2025
Le Maire,

Dominique BAERT

Monsieur Axel CESARINA
Notifié le

Fait à Wattrelos, le 18 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


Dominique BAERT